

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1313 portant autorisation de transfert des restes mortels de M. Nédelec (Jean-Louis) .

n° 1313

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 octobre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Nedelec (Jean-Louis), décédé le 16 septembre 1953, et actuellement entreposés au dépositaire du cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière d'Ouessant (Finistère). Les dépenses occasionnés par ce transfert seront supportées par la Compagnie des Messageries Maritimes.